

Monsieur le Président de la Cour de Cassation de la République,

Honorables Magistrats du

Monsieur les Officiers du Parquet.....

Madame et Messieurs

La cérémonie du jour consacrée à la Prestation de serment des membres de la Commission Nationale des Marchés Publics répond à l'exigence du cadre légal régissant le fonctionnement de l'institution. En effet ce dernier prévoit qu'avant leur entrée en fonction, ces membres doivent se présenter devant vous Honorables Magistrats pour s'engager solennellement à effectuer leur travail dans le respect de l'arsenal juridique traitant des marchés publics en Haïti. Nouvellement nommés par arrêté du 20 mars 2026 du Premier Ministre Monsieur Alix Didier Fils-AIMÉ, auquel nous présentons nos remerciements pour avoir accepté de nous accorder sa confiance, nous, membres de ladite Commission vous exprimons notre gratitude, Honorables magistrats de nous avoir donné accès à ce noble enceinte pour recevoir le serment de respecter la Constitution et les lois de la République et de veiller à la stricte application des lois et règlements régissant la Passation des Marchés Publics que nous venons de prononcer. Cette formalité nous permettra, suite à notre installation cet après-midi de nous atteler à la tâche de remplir la mission qui nous est confiée.

La CNMP a une mission noble et délicate. Elle doit assurer la régulation et le contrôle du système de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public. Dans le respect des principes suivants :

Le libre accès à la commande publique ;

L'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures ;

Le respect de l'éthique ;

L'efficacité des dépenses publiques.

La stricte application de ces principes doit permettre entre autres la gestion optimisée des fonds publics dans la satisfaction des besoins publics : sécurité, santé, éducation, infrastructure, assainissement. Les montants importants engagés pour la réalisation de projets dans ces domaines attisent souvent la convoitise de

nombreux acteurs intervenant dans les marchés publics. La corruption dans ce secteur est un phénomène mondial. Haïti n'est pas épargnée par ce fléau. En tant que responsables du bon fonctionnement du système, nous, membres de la Commission nous nous engageons à lutter contre ce mal dont les conséquences sont la mauvaise utilisation des deniers publics, des infrastructures de piètre qualité, des résultats déplorables des efforts pour le développement économique. Nous avons donc le devoir de réguler et de faire fonctionner le système de façon à ce qu'il soit transparent, à ce qu'il inspire confiance à tous ses acteurs. Sachant qu'ils seront traités de manière équitable, les soumissionnaires seront nombreux à présenter des offres donnant ainsi aux acheteurs publics la liberté de faire de meilleurs choix au bénéfice de la population.

Qu'il nous soit permis Honorables Magistrats de vous remercier pour les conseils salutaires que vous venez de nous prodiguer. Nous vous promettons de les garder précieusement en mémoire tout au long de notre mandat. Nous en aurons besoin. Pour faire consciencieusement notre travail, nous aurons intérêt à nous en référer fréquemment car, ne nous voilons pas la face l'occasion nous sera donnée d'être tentés et dans ce corridor il nous faudra toujours nous rappeler les engagements que nous venons de prendre ici, en votre présence, ne pas écouter le chant des sirènes afin de ne pas nous exposer aux dures sanctions de la loi.

Cette obligation étant remplie, nous nous engageons Honorables magistrats à remplir notre fonction de manière digne et respectable.